



Communiqué de presse

17 décembre 2020

Vaccination : Une procédure complexe nécessitant transparence et consentement

La FNAPAEF s'est prononcée lors de son assemblée générale du 12 décembre 2020 sur les conditions qui doivent accompagner la campagne de vaccination qui est annoncée à partir du 27 décembre.

Partageant l'espoir né de la sortie de vaccins,

Approuvant que la vaccination ne soit pas obligatoire,

Considérant que les résidents d'EHPAD très vulnérables et les soignants qui les accompagnent ont été placés en priorité 1,

La FNAPAEF

Affirme que c'est à la personne âgée concernée de se déterminer sans contrainte et qu'elle peut changer d'avis au moment effectif de la vaccination.

Dit que la procédure de vaccination doit respecter toutes les recommandations légales et éthiques relatives à la recherche du consentement de chaque résident.

Dit que la recherche du consentement doit être adaptée à l'aptitude de la personne âgée à consentir et demande qu'elle s'effectue en présence d'un tiers (personne de confiance, tuteur ou curateur s'il est habilité à intervenir dans les décisions relatives à la santé par le juge aux affaires familiales, un membre de la famille).

Dit que les médecins responsables de la campagne de vaccination doivent disposer en toute transparence des éléments permettant d'éclairer dans son choix chaque patient. Le bénéfice risque ne peut être apprécié que dans ces conditions d'autant que les personnes âgées de plus de 55 ans n'étaient pas partie des essais de phase 3 et qu'ils constituent donc une nouvelle strate d'âge de la phase 3 d'évaluation.

Demande comment la campagne de vaccinations va s'opérer dans les déserts médicaux (nombreux EHPAD sans médecin coordonnateur, personnes âgées vivant à domicile et qui n'ont plus de médecin traitant).

Demande que le suivi des personnes vaccinées en EHPAD particulièrement vulnérables soit assuré sur une longue période, les vaccins inoculés étant mis rapidement sur le marché après une phase 3 d'évaluation courte sur un nombre de volontaires encore en nombre limité.

Demande des garanties sur la mise en place de la logistique nécessitée par la diversité de ces vaccins et de leurs modes de conservation.

Demande que les CVS soient préalablement informés des mesures envisagées pour les vaccinations et puissent émettre leurs avis et leurs propositions

Pour la FNAPAEF

Claudette BRIALIX Présidente